

# Communiqué de *Yohann Nédélec*, président du CNFPT



Le gouvernement a introduit dans le projet de loi de finances 2026, sur lequel il a engagé sa responsabilité, un amendement plafonnant à 396 980 060 euros le montant de la recette issue de la cotisation perçue par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour former les 2 millions d'agents publics territoriaux.

Aucun contact n'a été établi avec l'établissement que je préside, ni sur le mécanisme du plafonnement, ni sur le montant de celui-ci.

Après analyse précise, le plafonnement concernerait également le budget formation des sapeurs-pompiers. En 2025, le montant de cette cotisation, destinée à la formation professionnelle des agents publics territoriaux et payée par les collectivités territoriales sur la base de leur masse salariale, s'est donc élevé à 440 millions d'euros. Et c'est sur cette base qu'a été construit le budget, déjà très restreint, de 2026.

Cela représente donc une taxe de près de 45 millions d'euros sur le budget du CNFPT, et non seulement 35 millions d'euros, et constitue donc un prélèvement par l'État sur le salaire différé des agents publics territoriaux. Ce montant de 45 millions représente par exemple la création d'un centre de formation de la police municipale, les frais de déplacement des 1 million de stagiaires par an que forme le CNFPT ou encore le montant consacré à la formation des pompiers dans notre pays.

C'est une nouvelle attaque contre les agents publics territoriaux, contre le paritarisme et la libre administration des collectivités.

En effet, le CNFPT est un établissement public émanant des collectivités territoriales, financé par elles et pour elles, et non un opérateur de l'État.

Cela constitue un racket de plus sur le dos des collectivités. Si un tel mécanisme prospère, les collectivités territoriales paieront le même montant, mais 45 millions iront directement dans les caisses de l'État !

Je considère que si, malgré mes échanges avec la ministre de l'Action et des comptes publics ce plafonnement devait prospérer, il s'agirait là de méthodes de voyous, tant sur la forme que sur le fond. Jamais les collectivités territoriales et leurs agents n'auront été autant méprisés par un gouvernement. J'en appelle au Sénat, défenseur des collectivités locales, pour revenir sur cette mesure inique.

**Yohann Nédélec**  
Président du CNFPT  
Maire-adjoint de Brest